

## Annexe : Lettres adressées au gouvernement du Sénégal

Le 25 janvier 2018

À l'attention de  
Son Excellence Monsieur le Président Macky Sall  
Président de la République du Sénégal  
Avenue Léopold Sedar Senghor  
BP 4026  
Dakar, Sénégal



HRW.org

Lettre Ouverte

Votre Excellence,

Human Rights Watch, organisation internationale indépendante de défense des droits humains qui réalise des recherches sur la situation relative aux droits humains dans plus de 90 pays, a le plaisir de vous présenter ses compliments.

Depuis 2005, nous avons mené des recherches sur le thème des enfants et de l'accès à l'éducation au Sénégal, notamment sur la situation des enfants talibés, dont beaucoup étaient victimes d'exploitation et d'abus. Notre dernier rapport, publié en juillet 2017, saluait les mesures importantes adoptées par le gouvernement sénégalais pour mettre fin aux abus commis à l'encontre des enfants de rue, y compris des talibés, et émettait des recommandations sur la façon dont ces efforts clés pouvaient être renforcés.

Tout récemment, nous avons réalisé des recherches sur les obstacles affectant la scolarisation des filles dans le secondaire, dans les régions méridionales de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor ainsi qu'à Dakar.

Nous vous écrivons à l'occasion de la conférence de financement du Partenariat mondial pour l'éducation, que vous coprésiderez, à côté du président français, Emmanuel Macron, les 1er et 2 février 2018.

Compte tenu de votre implication pour faire progresser l'éducation au Sénégal, nous voudrions profiter de l'occasion pour vous prier de vous engager à garantir la totale gratuité de l'enseignement secondaire pour tous les élèves sénégalais.

Human Rights Watch se réjouit de la priorité que s'est fixé le gouvernement du Sénégal : étendre, l'accès à l'enseignement primaire et secondaire à davantage de jeunes gens, notamment en allouant plus de 20 % du budget national à l'éducation. Nous apprécions également à sa juste valeur le rôle que vous avez personnellement joué comme champion mondial de l'éducation et vos efforts pour encourager d'autres gouvernements, en Afrique et ailleurs, à financer l'enseignement de manière appropriée. Nous nous réjouissons également des efforts de votre gouvernement qui visent à mettre fin à la mutilation génitale féminine et à faire diminuer le taux de mariage des enfants.

Bien que la loi sénégalaise sur l'éducation de 2004 déclare que l'éducation obligatoire devra être gratuite de 6 à 16 ans, les observations de Human Rights Watch montrent qu'en pratique, l'enseignement n'est pas gratuit.

En 2017, nous avons parlé à plus de 150 adolescentes scolarisées et non scolarisées, et conduit des entretiens avec des parents, des enseignants, des chefs de village, des responsables du gouvernement et des experts locaux et nationaux. Nous avons constaté que les élèves du premier cycle du secondaire (école moyenne ou collège public) déboursaient au moins 6 000 francs CFA en frais de scolarité, jusqu'à 10 000 francs CFA pour le matériel scolaire, 10 000 francs CFA pour les fournitures scolaires et plus de 10 000 francs CFA en frais supplémentaires pour les cours de renforcement. Quant aux élèves inscrits au second cycle du secondaire (lycée public), ils paient 10 000 francs CFA de frais de scolarité. Ces sommes ne comprennent ni le transport, ni les uniformes, ni les frais annexes propres à chaque établissement.

Lors de ses recherches de terrain, Human Rights Watch a rencontré beaucoup d'adolescentes dont les familles étaient incapables de financer leur scolarité du fait de ces coûts élevés. Dans de nombreux cas, les filles ont déclaré à Human Rights Watch que leur scolarité s'était interrompue lorsque leurs parents ou d'autres membres de leur famille n'avaient plus eu les moyens de payer pour leur éducation. C'est ainsi que certaines filles se sont retrouvées déscolarisées. Nos observations montrent que les frais de scolarité expliquent en partie, les faibles proportions d'élèves qui poursuivent, et qui terminent, le premier cycle du secondaire, surtout dans les zones rurales.

Dans certaines communautés, les filles ont le sentiment que leurs parents donnent la priorité à l'éducation des garçons et sont par conséquent moins enclins à payer pour leur propre scolarité. Or le manque de moyens financiers pour envoyer les filles à l'école a un impact sur leur avenir. Dans le Sud du Sénégal, une déscolarisation abrupte expose de nombreuses filles à être mariées alors qu'elles sont encore enfants et à tomber enceintes dès l'adolescence.

Dans certaines zones rurales, où la scolarisation des filles est déjà faible, les chefs d'établissement et les enseignants ont expliqué qu'ils payaient de leur poche les frais de leurs élèves pour être sûrs qu'elles restent à l'école. Nous y voyons le signe de l'engagement des enseignants envers leurs élèves mais aussi du fardeau important que les frais de scolarité représentent pour la communauté.

Parfois, c'est sur les filles elles-mêmes que retombe la tâche de trouver l'argent pour payer leur scolarité. Nos recherches montrent que certaines filles passent du temps à travailler dans les grandes villes comme employées domestiques, parfois dans des conditions où elles sont exploitées et abusées, y compris sexuellement. Même si certaines retournent ensuite dans leurs villages pour reprendre leur scolarité, d'autres l'abandonnent complètement et continuent à travailler.

Human Rights Watch a également constaté que les filles risquaient d'être exploitées sexuellement par des enseignants, des conducteurs de motos-taxis ou d'autres adultes, qui leur proposent de l'argent pour les frais de scolarité, de la nourriture et autres denrées essentielles en échange de relations sexuelles. Dans certains cas, des filles de villages éloignés peuvent être hébergées par des membres de leur famille vivant en ville, avec l'idée qu'elles seront chargées des tâches ménagères. De nombreuses filles ont déclaré à Human Rights Watch que ces travaux leur laissaient bien peu de temps pour étudier.

Nous sommes fermement convaincus que la pleine gratuité de l'enseignement primaire et secondaire sera une garantie pour que davantage de jeunes gens, et surtout de filles, terminent leur scolarité obligatoire et secondaire au Sénégal. Des recherches portant sur le monde entier ont démontré que l'accès à un enseignement secondaire de qualité était crucial pour garantir que les enfants jouissent de leurs droits fondamentaux et pour prévenir d'autres types d'abus à leur encontre, comme le mariage précoce. De nombreuses études montrent que les filles qui poursuivent leur scolarité, surtout celles qui terminent le

lycée, auront plus de chances d'investir dans l'éducation de leurs propres enfants, leur donnant les moyens de devenir des personnes indépendantes sur le plan économique et contribuer de manière positive au développement de la société.

Sur le continent, des pays comme le Ghana et la Tanzanie se sont récemment ajoutés au groupe des pays africains qui garantissent la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire, progressant ainsi sur le chemin du respect de leurs obligations internationales en termes de droits humains. Suite à la suppression des frais de scolarité, les deux pays ont vu fortement augmenter la proportion d'enfants inscrits dans le secondaire. Nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'une réforme clé qui permet de garantir à tous les jeunes gens, quelles que soient les circonstances dans lesquelles ils vivent, le même droit à l'enseignement primaire et secondaire.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons respectueusement de prendre l'engagement de rendre l'enseignement secondaire complètement gratuit en 2018, en supprimant les frais de scolarité et les coûts indirects du secondaire et en augmentant le soutien financier aux établissements, afin que tous les enfants sénégalais puissent bénéficier de leur droit à une éducation de qualité.

Nous nous réjouissons de pouvoir poursuivre un dialogue ouvert sur ce sujet avec le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Femme, de la Famille et du Genre. Nous aurons le plaisir de vous faire part de nos conclusions lorsque nous publierons un rapport complet au cours de l'année 2018.

Veuillez agréer, Votre Excellence, l'expression de notre haute considération.



Zama Neff  
Directrice de la division, Droits des enfants

Copies à :

S.E. Monsieur le Ministre Serigne Mbaye Thiam, ministère de l'Éducation nationale

S.E. Madame la Ministre Ndèye Saly Diop Dieng, ministère de la Femme, de la Famille et du Genre

S.E. M. Serigne Mbaye Thiam  
Ministre de l'Éducation nationale  
Ministère de l'Éducation nationale  
Rue du Docteur Calmette, BP 4025  
Dakar, Sénégal  
Téléphone : +221 33 849 54 02  
Fax : +221 33 821 89 30



Le 4 septembre 2018

**Objet : Rapport de Human Rights Watch sur l'exploitation, le harcèlement et les abus sexuels dans les établissements secondaires du Sénégal, et demande d'entretien**

Monsieur le Ministre,

Je me permets de vous saluer au nom de Human Rights Watch.

L'objet de cette lettre que nous vous adressons aujourd'hui est de vous faire part des principaux résultats et recommandations de notre prochain rapport sur l'exploitation, le harcèlement et les abus sexuels dans les établissements secondaires, que nous comptons publier au mois d'octobre. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir y apporter une réponse officielle.

En outre, nous souhaiterions organiser un entretien avec vous, entre le 15 et le 19 octobre, afin de vous remettre un exemplaire de ce rapport et de discuter personnellement de nos résultats. Des représentants du ministère seront également invités au lancement de notre événement à Dakar.

Entre juin 2017 et juillet 2018, Human Rights Watch a consacré des travaux de recherche à l'exploitation, au harcèlement et aux abus sexuels dans les établissements secondaires des régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor, ainsi qu'à Dakar et dans les environs. Nos travaux s'appuient sur 45 entretiens réalisés auprès de filles et de jeunes femmes âgées de 12 à 25 ans, et sur des discussions en groupe avec plus de 120 filles et jeunes femmes. Nous avons également interrogé plus d'une soixantaine d'enseignants, responsables

d'établissements scolaires, autres responsables du gouvernement, dirigeants communautaires, parents et représentants de la société civile.

Tout au long de nos recherches, nous avons rencontré des agents du ministère de l'Éducation nationale et des représentants locaux et régionaux de l'Inspection d'académie, ainsi que des représentants de différents comités de protection de l'enfance, entre autres. Human Rights Watch les remercie de bien avoir voulu nous renseigner sur les priorités du gouvernement en matière d'éducation des filles, et pour les efforts déployés afin de lutter contre la violence sexuelle et de genre en milieu scolaire.

Nous reconnaissons l'engagement que le gouvernement a pris à l'égard de l'éducation, notamment ses nombreux projets d'appui au développement de l'éducation des filles, et les progrès réalisés par rapport à son objectif visant à s'assurer qu'un nombre croissant de filles reçoive un enseignement de qualité. Nous prenons également bonne note des mesures gouvernementales destinées à encourager les droits des filles d'une manière plus générale, notamment à travers l'adoption par le Sénégal de la campagne de l'Union africaine pour mettre fin au mariage des enfants. Nous tenons plus spécifiquement à saluer le travail important mené au niveau des établissements scolaires, y compris l'engagement de nombre d'enseignants à veiller à la réussite scolaire des filles, et leur tolérance zéro à l'égard de toute forme d'abus sexuels en milieu scolaire.

Human Rights Watch a constaté que de nombreuses adolescentes étaient confrontées à exploitation sexuelle, harcèlement, et des abus sexuels de la part d'enseignants et de responsables d'établissements dans des collèges et lycées, certains d'entre eux ayant eu des relations sexuelles avec des élèves âgées de moins de 18 ans au moment de l'incident. Nos principaux résultats sont présentés dans l'annexe ci-dessous, mais nous souhaiterions vivement vous fournir de plus amples détails lors d'un prochain entretien.

Nos recherches et notre prochain rapport identifient des problématiques majeures qui appellent l'adoption rapide de mesures par votre gouvernement afin d'améliorer la sécurité et les conditions pédagogiques des élèves, et plus particulièrement des filles et des jeunes femmes.

Concrètement, notre rapport identifie la nécessité de lutter de toute urgence contre l'exploitation, le harcèlement et les abus sexuels au sein et autour des établissements

scolaires. Nous exhortons le gouvernement à s'assurer que les enseignants et tout le personnel pédagogique connaissent et comprennent parfaitement leurs obligations à l'égard de la protection de leurs élèves ; à prendre des mesures juridiques et disciplinaires pour s'assurer que toute forme de violence sexuelle et de genre en milieu scolaire ne bénéficie d'aucune impunité ; et à adopter un programme exhaustif en matière d'éducation sexuelle et de santé reproductive pour inculquer aux élèves des connaissances qui leur permettent de comprendre ce qui constitue une exploitation, un harcèlement et des abus sexuels et leur donner la confiance de s'exprimer chaque fois que de tels abus sont commis.

Nous reconnaissons que notre recherche n'est pas représentative de la situation qui règne dans tous les établissements secondaires du Sénégal. Néanmoins, nos résultats sont conformes aux études réalisées par des agences de l'ONU, des partenaires de développement et des organisations non gouvernementales sénégalaises qui montrent que la violence sexuelle et de genre représente un problème sérieux au sein du système éducatif.

Nous invitons le gouvernement à adopter une politique nationale encourageant l'ensemble des établissements scolaires et des responsables du gouvernement à protéger les élèves de toute forme de violence sexuelle. Nous vous recommandons plus spécifiquement de prendre les mesures suivantes :

- Mettre en place de toute urgence une formation rigoureuse de tous les enseignants à la protection de l'enfance ;
- Concevoir et adopter un code de conduite contraignant au niveau national, en consultation avec tous les acteurs du système éducatif, les élèves et les organisations de la société civile ;
- Élaborer et adopter une politique autonome pour mettre fin à l'exploitation, au harcèlement et aux abus sexuels en milieu scolaire. Cette politique devrait indiquer clairement que toute relation sexuelle entre le personnel enseignant et les élèves, quel que soit leur âge, que toute mesure d'exploitation et pression reposant sur la promesse de bons résultats scolaires, d'argent ou d'articles de base sont explicitement interdites et passibles de sanctions professionnelles, et




- que toute démarche constituant un délit sexuel peuvent être punies par un tribunal ;
- Instaurer un mécanisme de signalement confidentiel adapté et clairement défini permettant aux élèves et aux enseignants de signaler toute forme d’abus sexuels en milieu scolaire ;
  - Prendre rapidement des mesures pour répondre à toute allégation d’abus sexuels en milieu scolaire quels que soient le moment et le lieu où ceux-ci surviennent ;
  - Observer les directives internationales soulignant l’importance de la mise en œuvre d’un programme scolaire, adapté au groupe d’âge en question, qui aborde la sexualité et la reproduction au sens le plus large possible, dont un contenu pédagogique qui inculque aux élèves des connaissances sur l’établissement de relations saines, le consentement dans les relations et l’égalité de genre.
  - Commanditer une étude de recherche indépendante permettant au gouvernement de comprendre toute l’ampleur de la violence sexuelle, y compris de l’exploitation, du harcèlement et des abus, dans le système éducatif.

Nous insistons encore une fois sur notre souhait de pouvoir débattre de l’intégralité de nos résultats et recommandations avec vous et d’autres agents du ministère. Nous serions ravis d’inclure dans l’annexe du rapport vos réponses à nos résultats et recommandations et espérons que vous nous ferez parvenir votre réponse au plus tard le 28 septembre 2018.

Des représentants de Human Rights Watch se mettront prochainement en relation avec les agents du ministère pour organiser un entretien et confirmer la représentation lors de notre événement de lancement. Entre-temps, n’hésitez pas à prendre contact avec Elin Martínez, auteure du rapport, pour tout renseignement complémentaire : [martine@hrw.org](mailto:martine@hrw.org) ou +44-20-7618-4851.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de mes sentiments distingués.



Juliane Kippenberg

Directrice adjointe  
Division, Droits des enfants

Copie :

Mme Khady Diop Mbodji, Secrétaire générale, ministère de l'Éducation nationale  
M. Joseph Pierre Ndiaye, Directeur de Cabinet, ministère de l'Éducation nationale  
Mme Fatimata Ba Diallo, Directrice de l'Enseignement moyen secondaire, ministère de l'Éducation nationale  
M. Niokhobaye Diouf, Directeur de la Promotion des droits de l'enfant, ministère de la Bonne gouvernance et de la Protection de l'enfance  
M. Alioune Sarr, Directeur de la Protection de l'enfance, ministère de la Bonne gouvernance et de la Protection de l'enfance

### **Résultats des recherches menées par HRW**

Human Rights Watch a découvert que de nombreuses adolescentes étaient confrontées à une exploitation, un harcèlement et des abus sexuels de la part d'enseignants et de responsables d'établissements dans des collèges et lycées. Human Rights Watch a identifié que des enseignants avaient eu des relations sexuelles avec des élèves, dont certaines avaient moins de 18 ans au moment de l'incidence.

Nous avons mené nos travaux dans les régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor, ainsi qu'à Dakar et dans les environs. Human Rights Watch a choisi ces régions d'après des consultations avec des organisations non gouvernementales (ONG) locales et nationales et parce que ces régions enregistraient le taux le plus élevé de grossesses à l'adolescence du pays, ainsi que des niveaux élevés de mariage des enfants et de manque d'assiduité scolaire au niveau du secondaire.

Human Rights Watch ne se prononce aucunement sur l'ampleur de l'exploitation, du harcèlement ou des abus sexuels perpétrés en milieu scolaire par des enseignants du secondaire sur l'ensemble du territoire sénégalais. Nous constatons cependant que les questions soulevées dans notre rapport font l'objet d'une sous-évaluation et que

l'ampleur de l'exploitation, du harcèlement et des abus sexuels des élèves, filles et garçons, en milieu scolaire est inconnue.

D'après nos éléments d'information, il semblerait que le signalement des abus sexuels de filles et de jeunes femmes soit gravement affecté par des tabous bien enracinés et par des préjugés associés au signalement d'abus sexuels commis à l'encontre d'une fille ou de dénonciation de toute forme d'abus sexuels, problématiques encore aggravées par l'absence de mécanismes de signalement confidentiels. Cela influe sur notre capacité à savoir, en dehors de celles qui ont confié leur expérience à nos chercheurs, combien d'élèves sont affectées par l'exploitation, le harcèlement et les abus sexuels. Nous sommes intimement convaincus que ces obstacles ont incité de nombreuses élèves victimes d'une exploitation, d'un harcèlement et d'abus sexuels en milieu scolaire à garder le silence.

L'exploitation, le harcèlement et les abus sexuels en milieu scolaire revêtent différentes formes. Human Rights Watch a ainsi découvert que certains enseignants abusaient de leur position d'autorité en harcelant des filles et en ayant des relations sexuelles avec elles, et ce, en leur promettant souvent en échange de l'argent, de bonnes notes, de la nourriture ou des articles tels qu'un téléphone portable ou de nouveaux vêtements. Nous avons rendu compte de cas d'exploitation et de harcèlement sexuels en salle de classe, à l'extérieur des bâtiments scolaires, au domicile d'enseignants, lors de soirées organisées par l'établissement ou sur le chemin du collège ou du lycée.

Les éléments de preuve réunis par Human Rights Watch dans les établissements scolaires et au sein des communautés suggèrent que les élèves—et, dans une certaine mesure, les enseignants et les responsables d'établissements—qualifient souvent ces cas de « relations » entre enseignants et élèves. Human Rights Watch estime que ce type de caractérisation amoindrit la gravité des abus, affecte leur signalement et confère aux responsables d'établissements une perception brouillée de la gravité du problème.

Les cas dont Human Rights Watch a rendu compte devraient être traités et faire l'objet d'enquêtes et de poursuites judiciaires en tant qu'actes d'exploitation sexuelle et d'abus d'enfants. Le comportement des enseignants présenté dans notre rapport ne constitue pas uniquement une violation flagrante de leurs devoirs professionnels et éthiques. Quand la victime est une fille de moins de 16 ans, il s'agit également d'un délit en vertu du droit

sénégalais. Lorsqu'ils soumettent leurs élèves à un harcèlement ou à des mesures de coercition à des fins sexuelles, les enseignants abusent également de leur pouvoir et de leur autorité s'agissant d'enfants de moins de 18 ans, et sont passibles d'une peine maximale de dix ans d'emprisonnement.

Nous prenons bonne note des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la violence sexuelle et de genre en milieu scolaire et le nombre régulier de poursuites en justice d'enseignants pour viol, pédophilie et d'autres types d'abus sexuels. Cependant, nous avons également découvert que ces poursuites en justice étaient en nombre insuffisant et qu'elles ne représentaient aucunement la totalité des abus sexuels commis en milieu scolaire.

Nous avons appris que les mécanismes en place pour signaler les incidents en milieu scolaire étaient inefficaces. Par exemple, la plupart des établissements ne disposent pas d'un mécanisme de signalement confidentiel adapté et clairement défini permettant aux élèves et aux enseignants de signaler toute forme d'abus. Dans la plupart des établissements scolaires, les proviseurs ou les hauts responsables sont chargés de signaler les abus perpétrés à l'encontre des élèves à un comité local de protection de l'enfance, à l'Inspection de l'académie ou à la police. Nous avons découvert qu'il s'agissait là d'un goulet d'étranglement majeur dans le système ; dans certains cas, les proviseurs se sont abstenus de signaler le problème par les voies officielles ou l'ont réglé de manière informelle.

Les mécanismes actuellement en place dans le milieu scolaire n'assurent pas la confidentialité des élèves. Les filles victimes d'exploitation, de harcèlement ou d'abus sexuels se retrouvent donc peu disposées à signaler les cas au sein de l'établissement. Lorsqu'elles se manifestent, les hauts responsables de l'établissement ne les croient pas toujours – différents proviseurs ont confié à Human Rights Watch qu'il arrivait que les collégiennes et lycéennes provoquent leurs enseignants, y compris en faisant référence à leur comportement d'adolescentes ou aux vêtements qu'elles portent en cours. Ce type d'inaction au niveau de l'établissement engendre une méfiance parmi les élèves, et le sentiment que même si elles dénoncent leur cas, aucune mesure ne sera prise. Par conséquent, les filles affectées par un harcèlement ou une exploitation sexuel, ou par d'autres formes d'abus en milieu scolaire, voient rarement leur dossier faire l'objet d'une enquête, voire être porté devant un tribunal, et il est rare que les auteurs du délit soient

punis par le système judiciaire ou soumis à des mesures disciplinaires par le ministère de l'Éducation nationale.

Nous sommes également préoccupés de constater que certains cas d'abus en milieu scolaire—notamment ceux qui entraînent une grossesse—sont réglés par les parents, des représentants de la communauté et, parfois, le proviseur. Cela signifie que des agents du gouvernement facilitent ou acceptent de manière tacite un mariage entre l'enfant qui a subi les abus et l'enseignant qui en est l'auteur. Dans d'autres cas, des enseignants versent une allocation périodique à l'élève sans qu'aucune enquête officielle ne soit menée.

Nos résultats mettent en évidence de multiples défis à tous les niveaux du système scolaire.

Notamment, les enseignants ne sont pas formés de manière rigoureuse à la question de la protection de l'enfance, que ce soit lors de leur formation préprofessionnelle ou au cours de leur carrière, même si certains sont susceptibles d'avoir suivi un cours ou un atelier dirigé par une agence de l'ONU ou une organisation non gouvernementale.

Bien que, sur le plan éthique, les enseignants fassent l'objet d'un code de déontologie, le Sénégal ne dispose pas d'un code de conduite contraignant dictant les obligations des enseignants, des responsables d'établissements scolaires et des acteurs du secteur éducatif et présentant clairement les attentes et les responsabilités. Nous croyons comprendre que des mesures à cet égard ont été prises il y a plus de deux décennies mais, d'après notre recherche, les plans visant l'adoption d'un tel code ont fait long feu.

Bien que le gouvernement ait adopté une stratégie globale de protection de l'enfant en 2013, qui a entraîné une hausse des mesures de protection des enfants, nous sommes inquiets de l'absence de politique autonome pour aborder et prévenir la violence sexuelle et de genre en milieu scolaire, soit, concrètement, l'exploitation et le harcèlement sexuels.

Notre rapport signale aussi que de nombreux établissements du secondaire ne fournissent pas de contenu pédagogique adéquat, complet et exact d'un point de vue scientifique sur la sexualité ou la reproduction qui soit conforme aux directives internationales basées sur des preuves des agences de l'ONU. Dans certains cas, nous avons découvert que des enseignants donnaient des informations erronées et potentiellement préjudiciables, qui faussent la compréhension qu'ont les élèves des mesures à prendre pour se protéger

d'une grossesse, du VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles. Nous reconnaissons que le ministère de l'Éducation a mené un vaste processus de consultation pour élaborer un programme scolaire national axé sur la santé reproductive, mais constatons que la proposition actuelle ne couvre pas la sexualité et la reproduction au sens le plus large possible.